



Revalorisation des Psychologues Contractuels

Après plusieurs mois d'attente et d'incertitude, l'arbitrage du cabinet du Garde des Sceaux arrive enfin! Mais c'est la douche froide...

Alors que cette revalorisation de 238€/mois était initialement annoncée par le Secrétariat Général du Ministère avec une rétroactivité à janvier 2022, le cabinet du Garde des Sceaux annonce finalement une mesure applicable à compter du 1er septembre avec une mise en paiement en février 2023.

Pour la CGT PJJ, ce revirement est incompréhensible et surtout inadmissible car cette mesure avait été budgétée ! Tous les agents dont le contrat a pris fin au 31 août 2022 s'en trouvent par conséquent exclus.

Et le ministère ose même parler d'attractivité ! Alors que les psychologues titulaires bénéficient d'une revalorisation depuis le début de l'année et que les agents sous contrat vont se voir privés d'environ 1900€ sur 2022. Nous ne devons pas avoir la même notion de l'attractivité.

Pour la CGT PJJ, les comptes n'y sont pas ! Où sont passés les 1,43 millions € destinés à cette mesure ? Car soit le ministère effectue une économie, soit les fonds ont été mis ailleurs.

Notre organisation syndicale a d'ores et déjà ré-interpellé le cabinet pour avoir des explications et rappeler nos revendications.

Dans l'attente, nous invitons tous les personnels concernés par cette mesure à vérifier qu'ils percevront bien cette revalorisation sur la paie de février 2023, notamment ceux dont le contrat prend fin d'ici là. Dans le cas contraire, il sera nécessaire de prendre attache avec les DIR de rattachement.



CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cgtppj.national@gmail.com – Site internet : www.cgtppj.org - Facebook : CGT PJJ Justice